Dossier PAYS

De manière à apporter quelques éclaircissements, soucieux de comprendre les enjeux, d'apprécier les projets ou les stratégies politiques autour de la mise en place de plusieurs « Pays » en Morvan, nous avons sollicité le point de vue de quelques personnalités morvandelles.
Voici les réponses de ceux qui ont bien voulu donner leur avis à l'occasion de ce dossier spécial ; qu'ils en soient, ici, sympathiquement remerciés. Par simplicité, les articles ont été classés par ordre alphabétique.

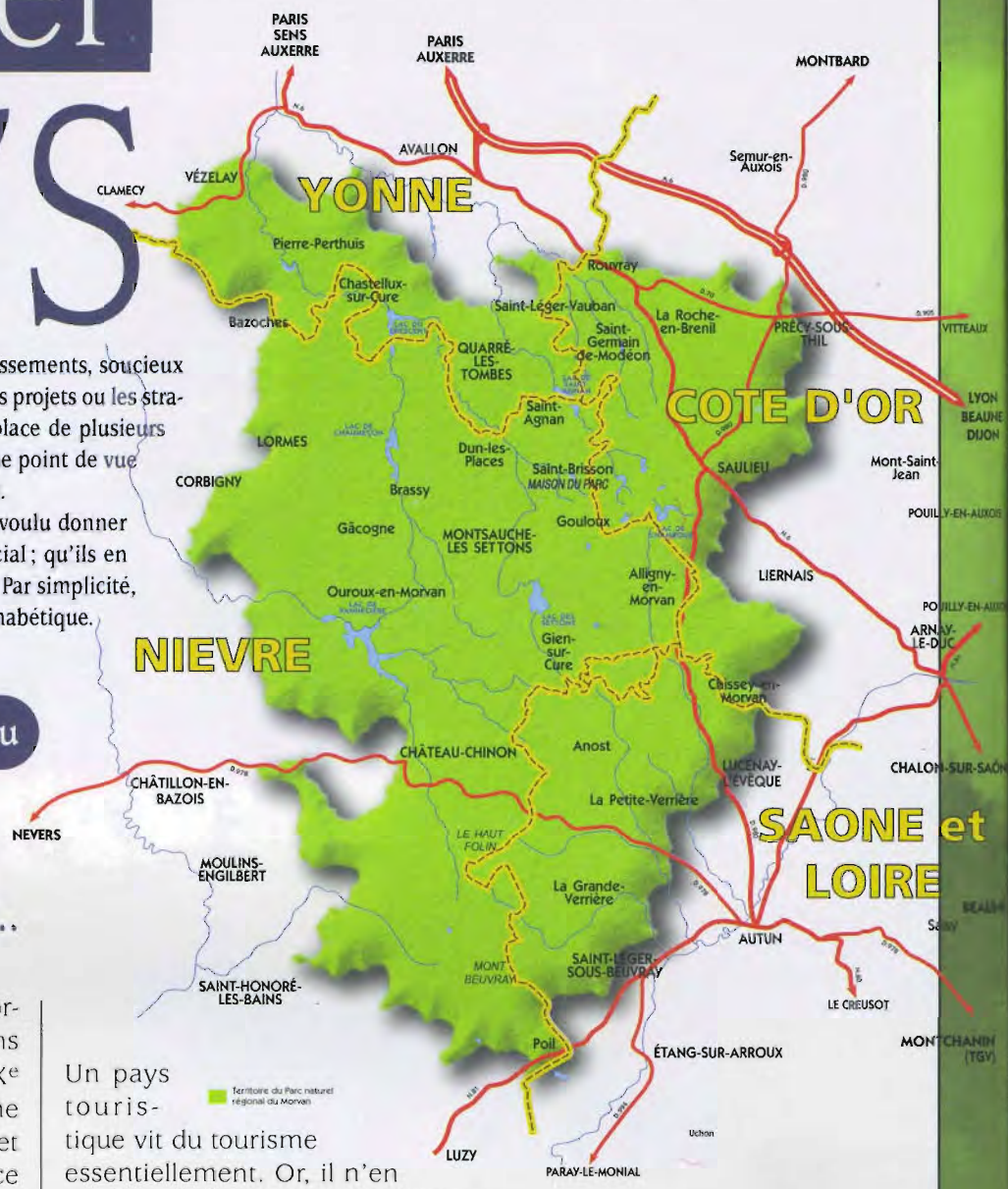

Philippe Berte-Langereau

Le Morvan : ni pétrole, ni idées...

C'est avec le lac des Settons, désormais dépossédé de son rôle dans le flottage en ce début du XXe siècle, que la notion de tourisme entre dans le Morvan. Du coup et pendant plusieurs décennies, ce tourisme apparaît comme la panacée et c'est sans beaucoup de réflexion que les politiques des années 1960 et 1970 lui emboîtent le pas. Dijon, Auxerre, Nevers et peut-être Mâcon la lointaine, ne voient dans les horizons morvandiaux qu'une terre à promenades, à loisirs, à baignades. Pour auréoler l'ensemble, on crée un Parc régional qui joue notamment alors un rôle d'aimant à touristes et on ne se pose guère plus de questions ni au-dehors ni au-dedans.
Et pourtant... Il semble bien que la première question à se poser serait : «le Morvan est-il un pays touristique ?»
Le passé et le présent le démontrent suffisamment. C'est non.

Un pays touristique vit du tourisme essentiellement. Or, il n'en est rien ici où une altitude insuffisante interdit tout enneigement d'hiver, où une météo versatile peut en quelques jours vider camping, gîtes et hôtels, où les «sites touristiques» n'ont ni la notoriété (à part Vézelay, mais Vézelay est vide les 2/3 de l'année) ni l'aura nécessaire, où les infrastructures sont souvent dépassées ou inexistantes au centre du massif et où la «saison» ne peut durer, dans le meilleur des cas, que deux mois et demi.
Bref, ce Morvan que nous aimons n'est pas une région touristique, c'est-à-dire «rentable» et malgré tous les efforts qui ont été déployés pour nous convaincre du contraire, le dépeuplement se poursuit inéluctablement d'un recensement à l'autre.
Alors, bien sûr, pour se disculper, on dit que le tourisme n'est pas **la** solution mais une parmi d'autres. Et les autres, où sont-elles ? On n'en parle guère ou sous forme de bricolage, chacun tirant la couverture à soi, bien dans un esprit morvandiau, afin de grappiller pour son clocher quelques subsides et sans aucune réflexion à long terme. On assiste ainsi (alors qu'un «Pays Morvan» était une opportunité fédératrice) à la naissance de «Pays» éclatés (Nivernais Morvan, Autunois, Avallonnais, etc.) prouvant une fois encore le côté gaulois de nos coins.

Mais somme toute, lorsqu'on voit ce que donne partout le sacro-saint développement avec son cortège d'inégalités, de violence, de racisme et le reste, le fait de demeurer un peu à l'écart de la mêlée est sans doute pour le Morvan le meilleur des atouts. Et comme le disait Guillemenot du moulin Caillot à Saint-Brisson : « Ah ! fousmouai don la paix aivaic çai ! «

Philippe Berte-Langereau

Joseph Gadrey

C'est avec intérêt pour la question posée par *Vents du Morvan* que je réponds à vos interrogations sur les démarches de cohérence que l'on peut envisager pour le Morvan, suite à la mise en place des «Pays».

Le projet d'un Pays de l'autunois-morvan est né de la prise de conscience de ses élus et de nombreux responsables associatifs et économiques, de la nécessité de s'organiser à l'échelle de ce territoire au regard des enjeux de développement.

Après deux années de réflexion et de concertation, l'association du Pays de l'autunois-morvan a été créée à cet effet en mai 2000. Elle a pour tâche l'élaboration de la charte de développement du Pays de l'autunois-morvan et regroupe l'ensemble des acteurs du «Pays» : communes, communautés de communes, associations, structures économiques et socioprofessionnelles, entreprises, etc. Le conseil d'administration et le bureau comportent **à parité** élus et représentants de la société civile.

Ce Pays de l'autunois-morvan, véritable bassin de vie, regroupe sur sept cantons un territoire rural autour de la ville d'Autun et d'un axe central Étang-sur-Arroux – Autun – Epinac.

Il est formé par trois entités géographiques spécifiques : le Haut-Morvan (le Haut-Folin, le Mont Beuvray, la région d'Anost), le bassin d'Autun traversé par l'Arroux et son affluent la Drée et le plateau autunois incluant le Massif d'Uchon en direction du Creusot. Onze communes sont sur le périmètre du Parc naturel régional du Morvan, plus la commune associée d'Uchon et les deux villes portes du Parc : Autun et Étang-sur-Arroux.

Actuellement, quarante-neuf communes ont délibéré positivement pour faire partie du périmètre d'étude dont neuf sont situées également sur le Parc régional.

L'autunois-morvan est riche de deux potentialités de développement : l'une est tournée vers le Morvan et la zone rurale (tourisme, agriculture, forêt, environnement), l'autre est tournée vers les bassins industriels voisins (entreprises, PME-PMI, formations, services).

Il serait donc absurde et dangereux de prétendre qu'Autun et son proche environnement ont à eux seuls, et dans tous les domaines, la surface et les moyens suffisants pour assurer leur avenir dans un «Pays» fermé et replié sur lui-même.

C'est pourquoi je crois qu'aujourd'hui, s'il nous faut déjà construire un Pays de l'autunois-morvan fort de ses propres atouts, fidèle aux valeurs participatives avec lesquelles il s'élabore actuellement, il faut parallèlement poser les jalons d'une coopération avec les Pays voisins du Morvan dans une logique de Massif, comme avec les communautés d'agglomération voisines de Saône-et-Loire, dans une logique de réseau de villes.

De nombreux partenariats sont possibles et il faut résolument s'engager dans cette voie. Des contacts sont déjà pris avec les responsables des «Pays» du Massif du Morvan et le Parc naturel régional pour élaborer ensemble un programme *«Leader Plus»* (culture, tourisme, NTIC, etc.) pour les années 2000 – 2006.

Le site de Bibracte, situé sur le territoire du Parc et des deux Pays du nivernais-morvan et de l'autunois-morvan doit permettre également un projet de développement touristique autour de ce site, commun à ces deux Pays, en partenariat avec la SAEM du Mont-Beuvray et le Parc naturel régional.

Par ailleurs, la loi Voynet précise que lorsqu'il y a chevauchement du territoire d'un Pays avec celui d'un Parc naturel régional créé antérieurement, les deux parties doivent organiser l'appartenance simultanée des communes au Pays et au Parc par une convention définissant les missions respectives de chacun.

Il ne s'agit donc nullement de faire un petit pays fermé. Au contraire, il s'agit de construire, dans une démarche volontariste, un **Pays cohérent** pour réaliser les projets qu'il aura su élaborer dans sa charte en trouvant la bonne dimension interne pour les réaliser lui-même, ou les bonnes coopérations pour les réaliser avec d'autres.

Joseph Gadrey
Président de l'association
du Pays de l'autunois-morvan

Communiqué du GLACEM

«Le GLACEM rappelle que la décision de création d'un pays revient aux communes et aux communautés de communes.

Compte tenu du fait que le Morvan constitue une entité culturelle, économique, historique et géographique unique le GLACEM souhaite qu'en partenariat avec le Parc (dans ses domaines de compétences), les élus, les représentants des forces socioprofessionnelles et associatives de l'ensemble du territoire morvandiau coordonnent leurs initiatives. Pour ce faire, il demande que les orientations retenues pour chacun des bassins de vie s'inscrivent dans le cadre d'une politique cohérente basée sur une

transversalité interdépartementale véritable. Il convient dès lors de mettre en place une coordination permettant :
– de mettre en réseau les porteurs de projets des différents bassins de vie et le Parc ;
– d'être partie prenante, dans le cadre des conventions prévues à cet effet par la loi, à l'élaboration des différents « contrats de plan «.

Il est ressorti des débats que la reconnaissance de l'appartenance à la zone de montagne en qualité de « massif « était souhaitée. Le bureau a été mandaté pour établir un texte dans ce sens. Il a estimé que cette approche devait se concrétiser dans le cadre d'un projet au titre du programme *Leader Plus*.

Lettre ouverte aux élus du Morvan

Le Morvan, un «massif» futur territoire *Leader*.
Avec la «loi montagne», la France avait été à l'initiative, au niveau européen, d'une politique en faveur de la montagne. Dans le cadre des mesures structurelles liées au zonage, l'Union Européenne n'a pas suivi la voie préconisée par la France.
On assiste actuellement à une évolution très nette en faveur de la prise en compte de la spécificité des territoires de montagne.
De nombreux événements en témoignent :
– En mars 2000, le colloque d'Euromontana qui a rassemblé, à Trente en Italie, les acteurs du développement dans les montagnes européennes des Pyrénées aux Balkans (avec une extension en Ecosse) a mis l'accent sur la démarche qualité et l'image des produits de montagne. Le commissaire européen, M. Michel Barnier, député de Savoie, a insisté sur l'importance d'une approche concertée et d'une structuration des acteurs pour peser sur la politique européenne en la matière ;
– En mai 2000 s'est tenue, à Laissey dans le Doubs, l'assemblée générale, avec colloque, du forum européen de la montagne, qui constitue le réseau permanent européen d'échange d'expériences sur les actions en montagne, intégré au forum mondial issu de la conférence de Rio. Y a été en particulier décidée la création d'un observatoire relatif à la communication, à la recherche et au développement durable, à l'emploi et à la formation, dans les moyennes montagnes d'Europe.
Le GLACEM a décidé d'adhérer à ce forum européen (adhésion gratuite) ; il importe désormais de créer en Morvan un centre de ressources en partenariat.
La première tâche à accomplir paraît être de faire une présentation sur le net du territoire du Morvan à l'image de ce qu'a fait la Montagne Noire audoise, qui présente de nombreux caractères similaires au Morvan.
La seconde tâche est d'échanger sur des thèmes communs, par exemple l'écopastoralisme, les races rustiques bovines et équines, les produits bio, les plantes médicinales, le bois de résonance...
– En juin 2000 se tiendra le forum mondial de la montagne organisé à Paris et à Chambéry, par l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne) avec la collaboration du forum européen de la montagne. Le Morvan n'y était pas représenté par ses élus ?
En tout cas, dans aucun des documents actuellement diffusés sur «les Pays» n'apparaît cette référence à la montagne, qui fait même sourire certains. Pourtant le Morvan, notamment dans sa partie haute a bien les caractères d'un pays de montagne, avec ses handicaps et certains seulement de ses atouts (climat, enneigement, cycle végétatif...) Il est clair que si les démarches de «Pays» devaient aller, ce qui est souhaitable, dans le sens de cette référence à la montagne, les thèmes communs ne manqueraient pas. Il s'agit d'un véritable choix politique qui ne peut se faire qu'au niveau du «Massif Morvan», évoqué autrefois à la DATAR.
En 2002 se déroulera l'année internationale de la montagne. Le Morvan y sera représenté au travers du forum européen de la montagne. Les acteurs du développement durable en Morvan auront-ils d'ici là un projet élaboré de présentation du territoire ?
Il est notamment proposé que ces caractéristiques communes de territoire de montagne fassent l'objet d'une analyse précise qui servirait de base à la présentation d'un projet *Leader Plus* dont la préparation se ferait en partenariat avec le Parc régional et en relation avec les territoires voisins retenus pour *Leader 2*.
Telle est la base de réflexion qui est proposée à tous, quelles que soient les orientations en matière de définition des «Pays».

LE GROUPEMENT DE LIAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ECONOMIQUES DU MORVAN ET DES HABITANTS ET USAGERS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN.

Pierre Léger

Entendre parler du "Pays"...

"Le Morvan a bien résisté à quatre départements. Il résistera bien aux Pays. Non, il nous faut veiller à ce que le Parc ne soit pas désarticulé par les Pays."
René-Pierre Signé, président du Parc naturel régional du Morvan *(Journal du Centre du 21.3.2000)*

Les problèmes soulevés par la loi Voynet sur la mise en place de "Pays" sont particulièrement nombreux et sensibles. Au carrefour de réalités mentales, environnemen-

Quarré-les-Tombes, novembre 1993. *Photo : Marc Rozanski*

tales, économiques et sociales, le débat est déjà passablement pimenté et il semble particulièrement délicat d'y rajouter le moindre grain de sel.
Je ne me permettrai donc qu'une affirmation de principe et une poignée de questions de simple citoyen.

Une affirmation de principe :
Malgré deux siècles passés, les voeux du brave abbé Grégoire et tous les efforts d'uniformisation et de centralisation, il est patent que les différences, les diversités biologiques et culturelles ne sont pas plus solubles dans la République que la République ne l'est dans le chauvinisme de clocher, le racisme, le sectarisme, l'ethnocentrisme, et toutes les formes d'exaltations nationalistes imaginables. Le droit à la différence de chacun implique nécessairement la solidarité entre tous et réciproquement.

Quelques questions en vrac :
1 – Qu'en est-il de l'identité et de l'unité du Morvan ? L'article 2 de la loi indique qu'il s'agit de mettre en place des "Pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale". Le Morvan ne rassemble-t-il pas précisément tous ces critères ?
2 – Une récente étude sur le département de la Nièvre concluait que ce dernier manque de dynamisme et d'identité. Est-ce que le Morvan manque d'identité ? Le Morvan n'aurait-il pas, au contraire, une identité trop forte dans une région à l'identité trop faible ?
3 – Est-il pertinent de construire des espaces qui auront des moyens mais pas d'identité alors que des pays véritables existent sans avoir de moyens suffisants ?
4 – François Mitterrand, co-fondateur de l'Académie du Morvan, n'a-t-il pas voté l'adhésion de la Nièvre à la Bourgogne pour ne pas diviser le Morvan ?
5 – Le Mont-Beuvray et son musée, situés sur deux départements, ne sont-ils pas également un symbole de cette unité ?
6 – Les chercheurs, artistes, universitaires qui écrivent ou étudient le Morvan ne le prennent-ils pas pratiquement toujours dans sa globalité ?
7 – Les dépliants touristiques, les guides de randonnées ne visent-ils pas à donner (à vendre) une image lisible du Morvan à part entière ?
8 – Les associations morvandelles représentatives ne rassemblent-elles pas des adhérents dans les quatre départements (UGMM, CEAM, APEREM, Académie du Morvan, GLACEM, Morvandiaux de Paris, etc.) ? Notre revue *Vents du Morvan* n'a-t-elle pas des lecteurs morvandiaux dans les quatre départements ?
9 – Considérant que le mouvement associatif doit être associé à la mise en place des "Pays", faudra-t-il que les associations se divisent en quatre ?

10 – La raison d'être du Parc régional, au centre des quatre départements, n'est-elle pas précisément d'affirmer l'unité culturelle, environnementale et socio-économique du Morvan ?

11 – Le Parc, qui est une structure riche de possibilités et de compétences, a-t-il assez de moyens ? Est-ce bien logique d'aspirer de nouveaux budgets pour des espaces virtuels, des espaces administratifs sans âme ?

12 – La Loi dit que les "Pays" auront des "activités d'études, d'animation ou de gestion nécessaires à la mise en oeuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus par la charte du pays". Que restera-t-il au Parc régional si on lui enlève l'environnement, la culture et le tourisme ? Est-ce cohérent ? Comment développer une politique de communication et de développement global dans ces conditions ? Les "Pays" morvandiaux devront-ils développer des stratégies distinctes alors qu'ils ont le même environnement, la même culture, les mêmes handicaps ?

13 – Alors que s'enchevêtrent de multiples zonages (communautés de communes, territoires, pays, cantons, région, départements, Parc, SIDHM, Leader, PRDC, PDZR, Pays d'Art et d'Histoire...), qu'en est-il de la lisibilité des territoires par les citoyens qui les habitent, les touristes qui les visitent ?

14 – La division administrative du Morvan n'est-elle pas un obstacle à son développement économique ?

15 – Quand la Loi dit "bassin d'emploi", "bassin de vie", faut-il imaginer une chose en creux avec nécessairement une ville en son centre ? C'est exactement l'image du centralisme que tout le monde dénonce mais reproduit exactement à l'échelle locale. C'est un enfermement pour le pays et un enfermement pour la ville. N'est-ce pas le "Pays" qui est capital, son identité, son âme, le "Pays" réel tel qu'il est entendu par ceux qui l'habitent et par ceux qui le visitent ? Au lieu de penser Autun, Château-Chinon, Saulieu ou Avallon, ne faut-il pas penser Morvan ?

16 – "La France est une mosaïque de "Petits Pays", vérité multiséculaire, et que faire la "politique des Pays", c'est partir de la réalité" écrit Jacques Colin dans le journal de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux. Les "Pays" ne sont pas à inventer. Ils existent. Ils portent déjà un nom reconnu. Inventer de nouveaux "Pays", de nouveaux découpages revient à complexifier, à rendre l'espace de plus en plus illisible par les citoyens, et donc à les éloigner un peu plus de leurs représentants. Est-ce bien utile d'embrouiller les choses ? Au contraire, ne faudrait-il pas faire coïncider le plus possible les espaces mentaux et les espaces administratifs. Ne serait-ce pas moins de déperdition d'énergie, moins de bureaucratie et finalement plus de démocratie et plus de développement ?

17 – Si l'on construit trois ou quatre "Pays" morvandellement boiteux, ne seront-ils pas toujours aussi marginalisés et éloignés des préfectures et des axes de développement ? Faire un seul Grand Morvan ne nous donnerait-il pas plus de poids ?

18 – Faire du Morvan le coeur incontournable de la région administrative n'est-il pas le meilleur moyen de consolider l'unité de la Bourgogne face aux tiraillements qui pèsent sur sa périphérie ?

19 – La loi Voynet n'est-elle pas une belle occasion pour dépasser les frontières départementales ? En Puisaye (deux départements) ? En Bresse (trois départements et trois régions) ? En pays d'Othe (deux départements et deux régions) ? En Morvan ?...

20 – N'est-ce pas une donnée fondamentale de l'économie d'affirmer qu'il ne peut y avoir de développement économique sans développement culturel et sans mise en valeur des diverses identités culturelles. Diviser le Morvan ne revient-il pas à nier son identité et donc ses capacités propres de développement ?

21 – Combien y a-t-il de "Pays" en

Jean Midrouillet (Chateauneuf Val de Bargis), fête de la Vielle, Anost – 1992. *Photo : Marc Rozanski*

France ? La revue *Géo* de septembre 2000 en propose 420 (dont le Morvan)... *Pèlerin Magazine* en propose, quant à lui, 450 (dont, encore une fois, le Morvan)...
22 – Finalement pourquoi ne pas demander l'avis des morvandiaux quant à leur appartenance à tel ou tel découpage territorial ?

PIERRE LÉGER

Jean Léva

De la pollution des panneaux en campagne...

À Pouques-Lormes, en cet été torride et orageux, précédant le 3e millénaire, est apparue – comme la manne en Palestine – une floraison de panneaux grand écran et en grand nombre (statistiquement un par foyer du bourg).
Ici, place de l'église (environ vingt mètres en face)
– place de la mairie (à huit mètres devant le bâtiment portant l'inscription et la hampe du drapeau) ;
– ici, pour attirer la bienveillance des dieux, l'œil de Jupiter ou alors, l'éclat d'une grenade, les yeux bandés.

Ainsi Pouques s'est offert, dans sa seule rue – donc en majesté – un défilé de pancartes, comme à Paris, de la Bastille à la Nation voire, mieux qu'à Paris, où règne l'improvisation des oriflammes et banderoles. Ici la rigueur s'impose : plaque métallique et noblesse du blanc, plus blanc que blanc, avec un tronc porteur bravant l'éternité (1).

Après l'enfouissement des fils électriques qui zébraient l'horizon et la destruction de poteaux télégraphiques se trouvent en position comme les radars sur la ligne Maginot : les pics de la communication ; et pourquoi ?
«Pour l'information des touristes. Ne savez-vous pas que les touristes, les étrangers sont ignorants de la géographie, de la faune, des us et coutumes du Pays ?»
– C'est un devoir de les leur indiquer ; avec des panneaux, l'information est permanente, de jour comme de nuit.
– C'est maintenant le droit des touristes que d'être informés :
avec des panneaux le long des routes, personne n'y échappera.
En fait il s'agit d'une décision collective. Toutes les cités du canton jusqu'au plus modeste hameau recevront dotation de cet équipement.
Alors soufflera l'enthousiasme pour l'accueil touristique comme il souffla au retour des cendres de l'Empereur...
et pour ce faire :
– l'évidente bonne conscience des décisionnaires proclamée lors de l'incontournable inauguration ;
– l'ironie mordante mais toujours passive des gens du Morvan (ils en ont vu d'autres) ;
– l'amertume des nouveaux résidents devant la conquête de l'artificiel sur l'authentique.

Mais, pour qui – à Pouques – ces panneaux ?
Pouques détient le privilège d'une implantation éloignée des axes de communication donc pas de trafic routier bruyant, continu, et en conséquence pas de touristes itinérants.
Au reste rien ne peut les y attirer, il n'y a ni boulanger, ni maréchal-ferrant, ni hôtel ou gîte, ni tabac (hélas) et les vingt-trois « troquets « recensés par Vauban se sont « délocalisés «...
Seuls subsistent le beuglement des charolaises à la recherche de leurs veaux et un vallonnement verdoyant ouvrant sur l'espace... une vraie découverte pour quelques rallyes de citadins.
Alors Pouquets (2) Réveillez-vous !
À vos plumes, à vos tags !
pour que disparaissent ces plaques blafardes, incongrues, et l'ignorance qui les inspira.

Il n'en demeure pas moins à Pouques, un problème de tourisme et de cohabitation né des flux venus du plat-pays – déjà 20 % des foyers – qui n'a pas eu besoin des « pics de la communication « pour s'installer.
Comment apprivoiser ces yeux bleus, nordiques, les ouvrir à quelque convivialité et les entendre dire leur participation sinon naîtra un cloisonnement au relent de colonisation...
Comment alors, simplement, exprimer avec eux les services qui amélioreraient leurs implantations et leurs séjours contribuant ainsi à une structure villageoise plus ouverte à l'économique et à l'échange.

UN POUQUET, JEAN LÉVA

(1) Budget pour le canton : 351 432 F, soit 35 000 F par commune, et 600 F par foyer Pouquet ; couvert, il est vrai, à hauteur de 70 % par la collectivité nationale.

(2) Pouquet : originaire de Pouques (Nièvre). Dictionnaire étymologique des noms de familles de France – 1951 – Larousse sélection Albert Dauzat p. 2181.

Anne-Catherine Loisier

Organisation des Pays et identité morvandelle :

la nécessaire conciliation

À la nouvelle du projet de loi sur le "Pays", nombreux sont ceux qui ont cru en l'avénement d'un Pays du Morvan. Attendu et espéré par beaucoup de morvandiaux, ce territoire "vécu" n'est pourtant pas encore pour demain.

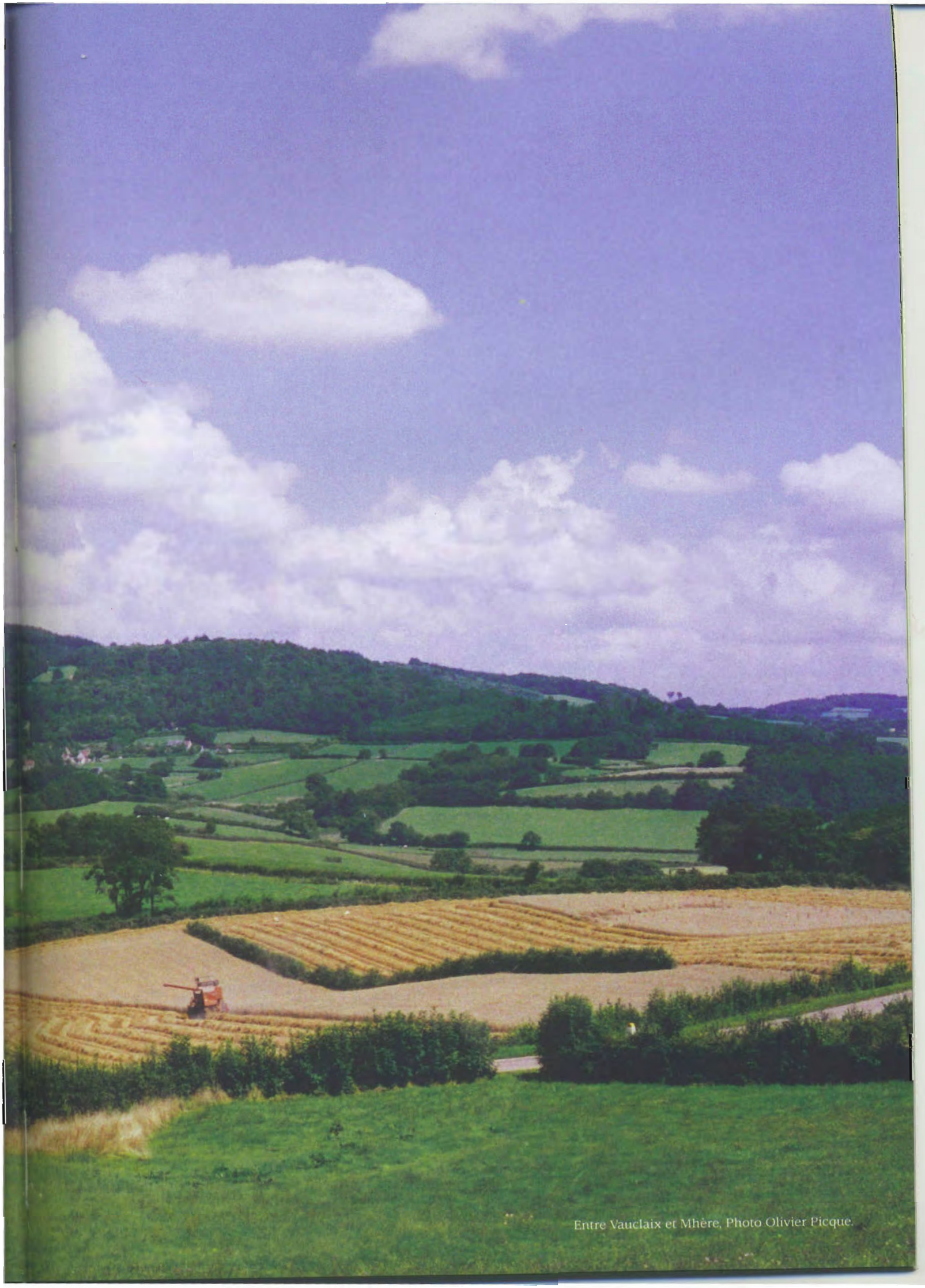

Entre Vauclaix et Mhère, Photo Olivier Picque.

En effet, des considérations politico-administratives ont enterré une fois de plus le "rêve" des "gens du Morvan".
Il va donc vraisemblablement falloir s'accommoder d'un Morvan morcelé en quatre pays (avallonnais, autunois, nivernais et côte-d'orien).
A présent, l'enjeu pour les partisans d'un "Grand Morvan" est d'organiser une cohésion entre les futurs Pays de manière à poursuivre la valorisation et le développement de l'entité "Morvan" au sein de l'Europe.
La tâche ne sera pas aisée.
Elle va demander beaucoup de volonté, d'efforts et de concessions de part et d'autre. Mais la chose est d'autant plus possible que chacun en comprendra la nécessité.
Le Parc naturel régional du Morvan et le tissu associatif, très présent et très actif en Morvan, détiennent les rênes de cette démarche.
En effet, ils sont les plus à même de définir avec les "Pays", et dans le cadre d'un "conseil de développement du Morvan" réunissant l'ensemble des acteurs locaux, les grandes orientations à mettre en oeuvre de façon coordonnée.
Il est capital que cette cohésion et cette cohérence soient préservées, sans quoi chaque Pays risque de mettre en oeuvre une stratégie propre, déconnectée de celles des autres. Le résultat ne serait certainement pas aussi efficace qu'une politique concertée et, plus grave, il desservirait l'identité morvandelle à laquelle nous sommes tous très attachés.

ANNE-CATHERINE LOISIER.
Conseillère régionale.

François Maney

Intercommunalité

Sauver les communes rurales en les assemblant, en les rassemblant.
Il convient, en quelque sorte, d'associer des collectivités de même importance démographique et ayant les mêmes problèmes d'équipement et de financement de ceux-ci. Il est donc évident que cela serait dévoyer les communautés rurales que de les fondre avec une agglomération importante et surtout de type urbain ; elles seraient très vite transformées en banlieues et elles perdraient leur identité ; cela s'est déjà produit de nombreuses fois, au siècle dernier, et même beaucoup plus récemment.
Toutefois une collaboration étroite s'impose avec la ou les villes proches, mais un partenariat est à imaginer. Cette imagination nous fait défaut aujourd'hui dans ce monde sans repère et déresponsabilisé, sans âme. Des projets existent ; il nous faut les réaliser, sur le canton de Lucenay-l'Evêque en particulier, c'est le seul moyen aujourd'hui d'envisager l'avenir avec calme et sérénité.
L'intercommunalité doit conserver les valeurs des communes qui la composent afin de préserver l'esprit, l'histoire, la tradition, faute de quoi on créerait un magma infor-

Chastellux – Octobre 1991. *Photo : Marc Rozanski*

me voué à l'échec. C'est grâce à cela que nous pourrons envisager le "Pays" avec les autres partenaires, mais surtout en ce qui nous concerne, un attachement fort avec le Morvan, en espérant que celui-ci ne sera pas décliné en multiples morceaux ; nous serions passés à côté d'une grande chance pour notre identité. En associant des communes rurales avec des objectifs précis, nous nous serons donné les moyens de poursuivre notre chemin.

Il serait illusoire et dangereux de continuer, en nous appuyant sur des structures du XIXe siècle, qui aujourd'hui sont dépassées. La survie de nos communes se fera à ce prix-là : faire table rase de tout ce qui est devenu un obstacle à la vie harmonieuse de nos collectivités.

FRANÇOIS MANEY
MAIRE DE CHISSEY-EN-MORVAN.

Christian Paul

Quelle(s) démarche(s) «inter-Pays» envisagez-vous pour le Morvan ?

La réflexion sur la création du Pays nivernais-morvan a été engagée sous l'impulsion d'élus et de socio-professionnels à partir de l'automne 1998, alors que la loi Voynet donnait un nouveau souffle à cette idée.

Il s'agit d'un territoire de projets et d'un outil essentiel au développement local qui a pour ambition de mieux équilibrer le département de la Nièvre à l'est en cherchant à restaurer l'attractivité des territoires qu'il rassemble.

Au total, c'est neuf cantons : Brinon, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, Corbigny, Lormes, Luzy, Montsauche-les-Settons, Moulins-Engilbert et Saint-Saulge qui rassemblent une population de plus de 35 000 habitants.

Aujourd'hui, plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation. Je citerai, par exemple, la mise en place du réseau gérontologie pour l'accueil des personnes âgées, le passeport "Internet pour tous" et la création d'une plate-forme d'initiatives locales pour la création de petites entreprises.

Le Pays n'est pas un échelon administratif supplémentaire mais bien un espace de projets et de contrats avec la Bourgogne, l'Etat ou l'Europe. Mais si l'on s'intéresse plus au fond à l'identité de nos territoires, tout plaide pour que le Morvan ne soit pas, à cette occasion, une nouvelle fois démembré.

Il le fut lorsque les "frontières" départementales s'inscrivirent dans la durée, ou très récemment encore, lors de la mise en œuvre du PRDC Bourgogne Centrale.

Il est donc nécessaire d'unir nos efforts pour nous émanciper de ces limites. La collaboration entre les Pays doit dès maintenant s'engager sur des actions concrètes.

J'en vois quelques traductions possibles, qui mêlent patrimoine culturel et développement touristique. Au sud, autour de Bibracte, l'Autunois et le Nivernais - Morvan peuvent organiser la stratégie d'accueil et de promotion qui fait encore défaut.

Au nord, dans le triangle Vézelay – Bazoches – Avallon, un pôle d'économie du patrimoine pourrait voir le jour.

Enfin, ces trois pays pourraient faire émerger ensemble une route culturelle "Vézelay – Bibracte", autour d'un Morvan dont je sais, comme vous, la beauté secrète, mais aussi les difficultés économiques.

C'est pourquoi sur d'autres sujets, qui ignorent les cartes administratives mais pas la géographie et l'isolement, comme l'offre de soins et de santé, d'autres coopérations sont nécessaires.

Il faut également que le Parc naturel régional du Morvan reste un trait d'union actif entre les différents pays qui composent le territoire du Morvan dans les domaines dont il a la charge (environnement, tourisme, culture...). Dans le cadre de l'élaboration de projets transversaux, communs aux différents pays, cette structure permet aux porteurs de projets de bénéficier d'un appui technique supplémentaire important.

André Pierre (Lormes) – fête de la Vielle, Anost – Août 1992. *Photo : Marc Rozanski*

Je proposerai volontiers, pour que cela ne reste pas un vœu pieux, que sur le territoire du Morvan, à l'initiative du Parc, un programme *Leader* orienté autour des projets culturels (maisons à thèmes, musiques et traditions orales, nouvelles technologies...) vienne soutenir les efforts d'un mouvement associatif dont j'apprécie le travail, l'opiniâtreté et les talents.

Sans attendre, engageons un dialogue autour de ces quelques pistes.

CHRISTIAN PAUL
Député de la Nièvre

Claude de Rincquesen

Le Morvan : un ou plusieurs «Pays» ?

Suite à la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire et surtout à la loi Voynet du 25 juin 1999, et dans l'attente des décrets d'application, il est prévu la création de Pays : territoires caractérisés par une cohésion géographique, culturelle ou sociale. Comment mieux évoquer l'existence de l'entité globale du Morvan, ce vieux massif granitique éduen avec son sol, son climat, ses forêts (de feuillus), son agriculture, ses coutumes, son folklore, sa langue, bref cette identité, d'ailleurs bien mieux perçue aujourd'hui, tant par les morvandiaux résidants que par les gens d'ailleurs, qu'ils soient de Paris, de Hollande ?

Mais très vite l'on se heurte à un double problème qui demandera peut-être une solution spécifique au Morvan, au moins comme expérience de départ, imitée ailleurs dans l'hexagone ; mais les lois ne sont-elles pas souvent le résultat de jurisprudences ? (1)

La loi Voynet prévoit en effet non pas un nouvel échelon de collectivité locale mais une structure de projets communs de développement socioprofessionnels des entreprises, des associations, grâce à une logique de mission d'animation, de coordination, de mobilisation, rassemblant les acteurs tant publics que privés.

Or comment regrouper toutes les motivations sinon avec ceux-là mêmes qui sont engagés au quotidien dans un bassin de vie, avec tout ce que cela comporte au point de vue emploi, enseignement, soins, commerce, culturel, sportif, administratif, festif etc... Seuls ceux qui ont des besoins en commun et qui se côtoient peuvent faire émerger des demandes, des projets, des réalisations. Il est évident que les problèmes de l'autunois ne concernent guère les avallonnais et que les sédélociens se préoccupent fort peu de ce qui soucie les corbigeois...

D'où, en fait, l'émergence actuelle de projets de Pays tels ceux de :

- avallonnais ;
- morvan - nivernais ;
- autunois - morvan

Mais que deviennent et à quoi vont se raccrocher les cantons comme ceux de Saulieu, Liernais, Montsauche etc. ? Leurs habitants sont fort liés en fait tant à Saulieu et Château-Chinon, qu'à Autun et Avallon !

Là intervient l'autre problème qui comporte deux faces : d'une part un aspect administratif puisque la loi prévoit une superficie et une population minimum, mais aussi une notion historico-géographique : après la division du Morvan au temps de la Révolution, après le Morvan «Pays enchaîné» selon Constantin Weyer, allons-nous assister sans réagir à un Morvan éclaté en trois, quatre ou cinq «Pays» ?

Quarré-les-Tombes - Avril 1995. *Photo : Marc Rozanski*

Et que deviennent alors les mesures d'ensemble en faveur de l'identité culturelle de notre terroir avec ses traditions, ses danses, sa langue, sa musique ? En tout premier lieu comment promouvoir les activités touristiques d'un Morvan qui ne fait qu'un depuis Amsterdam, Londres, Francfort, Bruxelles ou Rome ? Mais aussi comment défendre une agrobiologie et une politique environnementale en fragmentant les secteurs d'action dans le domaine de l'élevage, de la filière bois, de la protection de l'eau etc. ? Va-t-on vraiment susciter la création d'emplois, le maintien de soins valables de proximité, la qualité de nos lycées, le réseau des liaisons routières et ferroviaires, si nous sommes en face d'autant de « Morvans « que de circonscriptions électorales... ?
Nous sommes donc placés devant une dualité :
- soit un seul grand Morvan dans lequel les acteurs de base se sentiront personnellement engagés ;
- soit plusieurs bassins de vie formant chacun un petit Pays du Morvan, où celui-ci y perdra et sa force et son âme.

Il nous apparaît donc que la seule solution d'avenir, pour nous priorité absolue, devra être :
- à la base des bassins de vie locaux cohérents, dynamiques, faisant abstraction des limites départementales ; par exemple un Nord-Morvan groupant les cantons d'Avallon - Vézelay - Quarré, mais aussi de Lormes, voire un lien avec Rouvray ; un Sud-Morvan allant de Luzy et Etang à Anost - Lucenay et bien sûr Autun... et ainsi de suite pour tout le territoire morvandiau ;
- puis, recouvrant ces cellules locales, **un réseau global** des terroirs assurant la **transversalité** des structures de base et maintenant ainsi l'**unité** du Morvan dans toutes les actions de valorisation du passé, d'actions présentes et de perspectives d'avenir de ce ***seul Pays*** pour ceux qui veulent y vivre et en vivre. Or diviser le Morvan c'est l'affaiblir, l'éclater c'est le perdre ! A notre avis, la responsabilité des décideurs d'aujourd'hui est grande pour demain, ne créons pas l'irréparable...

(1) Et d'ailleurs ne pourrait-on pas s'inspirer de la mise en œuvre actuelle de structures de «Pays» similaires aux nôtres comme l'Argonne, qui s'étend sur deux régions et sur plusieurs départements ?

CLAUDE DE RINCQUESEN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ D'ETUDES ET D'AMÉNAGEMENT DU MORVAN

Jean-Claude Rouard

Projet *Leader Plus* «Massif du Morvan»

Proposition de démarche du Comité d'Etudes et d'Aménagement du Morvan (CEAM).

La démarche proposée se fonde, conformément à l'orientation actuelle de relance de la politique en faveur de la montagne, sur la caractéristique de «massif de petite montagne» du Morvan. Bien qu'étant le massif le plus proche de Paris, il est mal connu et ses potentialités sous-exploitées. Partagé entre quatre départements, au sein de chacun desquels se créent des «Pays», il doit, avec le Parc naturel régional, être un cadre de mise en cohérence et d'action en commun, valorisant son identité propre, qui est forte. Confronté à des problèmes de développement, il gagnerait à s'ouvrir à des territoires de même nature et à échanger avec eux.
En conformité avec les orientations de *Leader Plus*, le schéma propre à la réflexion des habitants du Morvan se centre sur les actions innovantes, liées à une stratégie de communication et de mise en réseau, s'appuyant en particulier sur un recours aux nouvelles technologies de l'information.

1 - Créer une vitrine du Morvan.
Présenter le «Territoire-Massif Morvan» et ses composantes : caractéristiques physiques, historiques, administratives, culturelles, économiques, sociologiques... au moyen de supports divers et complémentaires (informatiques, audiovisuels, graphiques) autoprésentation de chacune des communes, acteurs du développement (institutions, organismes socioprofessionnels, associatifs...), médias ;
Faire connaître les activités spécifiques du territoire et mieux les coordonner, spécialement au niveau des manifestations :
- activités festives, culturelles et de loisirs ;
- réseaux de diffusion des produits locaux (permanents ou ponctuels), journées gourmandes, foires aux produits, foires, concours agricoles, boutiques de Pays : éviter l'effet de concurrence, jouer la complémentarité.

2 - Agir en commun avec les territoires périphériques (les «marches» du Morvan), dans la continuité de l'ancien PRDC Bourgogne Centrale.
Mettre en cohérence les actions des différents bassins de vie et pays en intégrant la spécificité du Territoire-Massif. Rechercher les axes communs de création d'activités fondés sur les caractéristiques propres du territoire, orienter les créations d'emploi vers ces "niches" (exemple : formation professionnelle des jeunes recrutés pour les services de proximité et les métiers du patrimoine sous toutes ses formes. Prendre en compte les évolutions sociales (exemple : multi-résidentialité liée aux 35 heures). Mettre en commun les expériences (exemple : lauréats du Prix des Pionniers en Morvan) et les compétences (exemple : appel à la «diaspora morvandelle»), ainsi que les équipements (exemple : réseau des maisons à thème dans un cadre écomusée).

3 - Agir avec d'autres ?
Echanger avec d'autres territoires

français ou étrangers sur les activités adaptées aux territoires de petite – moyenne montagne (exemple du GLACEM membre du forum européen de la montagne).
En matière agricole : évolution de l'élevage (rusticité, écopastoralisme, place des équipes dans la conduite des herbages ; meilleur usage de la faune et de la flore...), expériences extérieures pour la préparation des contrats territoriaux d'exploitation, actions du réseau *Espace*...
En matière de forêt et d'aménagement paysager, meilleure connaissance des essences et de leur usage, diversification (exemple : échange sur les bois de résonance).
En matière financière et économique, expérience de mobilisation de l'épargne locale, de mise en réseau des entreprises...
De manière synthétique, l'idée de base réside dans la quête permanente pour l'utilisation des richesses «potentielles» du territoire et pour un recours à un savoir-faire oubliés, créateurs possibles de nouvelles activités. Cette démarche suppose la recherche de l'innovation pour les adaptations nécessaires au monde actuel.
Elle implique une réflexion spécifique sur la formation des hommes et des femmes pour intégrer les IVA (les Idées Venues d'Ailleurs).
Leader Plus constitue le cadre adapté à ces ouvertures pour une politique de communication et de mise en réseau.

JEAN-CLAUDE ROUARD
Comité d'Etudes et d'Aménagement du Morvan

René-Pierre Signé

Quelles démarches « inter-Pays « envisagez-vous pour le Morvan ?

Les Parcs naturels régionaux ont, en quelque sorte, devancé la décentralisation. Ils ont été de véritables lieux d'expérimentation des politiques locale et régionale et leur réussite a servi de modèle pour promouvoir les «Pays». C'est dire que l'initiative était nouvelle et volontariste à l'époque. L'idée était de privilégier le territoire, son originalité, son authenticité, son identité culturelle, son aménagement harmonieux et respectueux de la nature.
Les Pays, qui se constituent, peuvent élargir le champ de compétence des Parcs, en particulier dans la mise en œuvre du développement économique. Ils complètent l'expérience des Parcs naturels régionaux par la notion de territoires de projets. C'est la raison pour laquelle les «Pays» seront plus volontiers complémentaires des Parcs que concurrents. La signature de conventions de partenariats est d'ailleurs expressément prévue.
Le Parc du Morvan a trente ans cette année, il a derrière lui un bilan non négligeable. Outre l'expérimentation dans différents domaines comme la culture des plantes médicinales, la valorisation de la filière bois-énergie, le Parc a beaucoup œuvré pour le développement du tourisme, de la culture, pour la gestion de l'environnement. Pour ne citer que les opérations les plus récentes, rappelons qu'il est à l'origine de l'*Opération Locale Morvan* qui a apporté 11 millions de francs sur cinq ans aux agriculteurs locaux. La signature du contrat rural avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie va permettre l'engagement sur une période de cinq ans de près de 70 millions de francs au bénéfice des collectivités locales mais aussi des agriculteurs. La gestion du chantier d'insertion permet de donner du travail à près de quarante personnes. Sur le plan culturel, on peut souligner la remarquable création de plusieurs écomusées qui attestent de notre passé et de nos traditions et attisent notre mémoire. J'arrêterai là mon énumération, pour dire que le Parc conservera tout son rôle, conforté par la signature du contrat de plan Etat - Région et par l'éligibilité aux fonds européens.
Le principe selon lequel aucune collectivité ou établissement public ne peut exercer une tutelle sur un autre sera toujours présent dans nos démarches. Pour les communes adhérentes et intégrées au Pays, le Parc mettra en œuvre sa charte, telle qu'elle a été approuvée par le Ministre de l'Environnement, sans outrepasser ni son rôle, ni ses pouvoirs, ni ses compétences. Nous continuerons donc d'agir dans nos domaines sur notre territoire et nous proposerons aux différents Pays notre capacité d'expertise et de savoir-faire. Les conventions que nous serons amenés à signer avec les Pays devront être conformes à la charte du Parc à laquelle les communes membres ont adhéré. De cette collaboration harmonieuse sur quelques

Anost, fête de la Vielle – Août 1992. *Photo : Marc Rozanski*

sujets découleront naturellement les démarches « inter-Pays « qui devront être avalisées par le comité syndical du Parc.

Dr. René-Pierre Signé
Président du Parc

Alain Vieillard

Drôle de Pays !

Drôle de pays, où par tradition le conte reflète l'esprit. Les grand-mères en bonnet de dentelle ont quitté l'âtre chaud des veillées et lorsque souffle le morvange dans les vallons neigeux, les galvachers, hommes de fer, accotés aux crèches de leurs bœufs, n'évoquent plus ces misères d'un temps où les récits éduquaient les enfants. Pourtant, c'est la parole qui nous fit en partie et pour aujourd'hui, c'est ce moyen que j'ai choisi ! Voici un conte de notre temps qui, au-delà des mots, exprime mes sentiments de morvandiau.

De très nombreuses croyances, aussi vieilles que l'humanité, évoquent les couloirs du temps et leurs possibilités. Le dogmatisme religieux lui-même, malgré ses certitudes, assimile parfois ce principe que la science a démontré dans une théorie appelée : la relativité et cette mise à l'heure de nos pendules cosmiques, inspirée par les travaux d'Einstein (prix Nobel de physique, qui restera dans l'histoire comme l'un des plus grands savants de ce siècle de changement), a marqué le monde scientifique et profane, au point que l'on peut effectivement s'interroger sur cet « espace temps » fluctuant, dépassant notre entendement. Du moins, celui des gens qui, comme vous et moi sont des humains moyens ! Ceci étant évidemment encourageant pour tenter de mener sa vie à bien, mais insuffisant pour expliquer cette étrangeté avec soin. Cependant, parce que nous ne sommes pas tout à fait *«beurdins»*, nous pouvons imaginer le quiproquo provoqué par ce temps incertain qui, s'étant comme on dit vulgairement : «mélangé les pinceaux», aurait projeté parmi nous, un ancien morvandiau, voire un groupe de galvachers sabotant en retour de campagne, devant leurs bœufs rougeauds, ou encore des *«fouâssus»* ayant dans les bras et les reins, une journée de *«dard»* bien manié, du lever du soleil à son coucher. Ces «pépés» qui en réalité n'en seraient pas vraiment, puisqu'ils auraient l'âge de leur temps et non celui du nôtre, seraient sans doute très étonnés de se retrouver sur la place centrale d'Anost, ou ailleurs en Morvan, un dimanche matin de «voui-kend» estival, animé. Et j'imagine volontiers ces drôles, plantés là, qui, *«l'aiguïon»* à la main, qui, le *«râtelot»* sur l'épaule, s'exclamant à tout va.

– Cré lou-wérou mon vâlot, l'aivou qu'on ô !

Regroupés en tas serré, tout *«ébarlutés»*, mais décidés à défendre leur intégrité, ils brandiraient cognées et faux, prêts à *«yâtrer»* ces *«gailipottes»* jamais vues, randonnant le sac au dos et le mollet nu, ou ces *«peuts»* circulant dans des ferrailles mobiles, sans bœufs, ou tout autre faramine engeance qui, à n'en point douter, ne leur inspirerait guère confiance. Puis, s'encourageant mutuellement, l'outil pointé, leurs commentaires appropriés (en patois du haut ou du bas Morvan, mêlant la dominante A, à la dominante O), concerneraient certainement ce «look» étudié, qui fait le charme de notre modernité.

– A gad lu, châ l'ô vilingne !
– Yâta ine honme, ô yâta aine fonne ?
– L'djiâbe me beurce ! quouaique yo qu'lé denrées laites ?
– L'tounârre me brêule ! souait qui seu saoul, souait qui seu d'veni fou !

La suite, facile à imaginer, consisterait à les aborder prudemment, afin d'essayer de leur résumer la situation à l'aide de laborieuses explications, racontant le pourquoi et le comment de ce radical changement. Là, ils découvriraient

André Coudre (Anost)
fête de la Vielle, Anost – Août 1992.
Photo : Marc Rozanski

surpris et tout en vrac, le «nec plus ultra» de notre technologie : l'automobile, le tracteur et sa «cibi», le congélateur, la télé, sans omettre l'eau sur l'évier et les « ouâtères « adaptés à nos personnalités, le téléphone ou la machine à laver, ni ces autres commodités, symboles d'un progrès enfin arrivé. Ils seraient aussi émerveillés par les congés payés, la sécurité sociale, les soins à domicile, le cinéma et les lumières venues de la ville et peut-être même par la sirène des pompiers, perchée sur sa toiture municipale qui, plus souvent qu'à son tour, fait un «raffut» infernal.
Enfin, tous réunis, on leur ferait visiter ce pays qui jadis était le leur, afin de leur montrer combien nous avions avancé sur le chemin du bonheur.

– Anost, station verte de vacances ! Une commune d'avenir comme de traditions, quelque 700 habitants permanents à l'aube du troisième millénaire, contre 3856 en 1880, luttant face à la désertification et à l'assimilation, un

Montat – Mars 1992. *Photo : Marc Rozanski*

monde paysan en pleine expansion qui, avec neuf exploitations agricoles encore en activité, tente d'occuper un terrain qui en comptait 350 en 1920 ! Un bout de Parc naturel enrésiné, enfriché, une réserve de nature à portée de votre voiture... Ceci valant évidemment pour le reste du Morvan !...

Avant cette virée, nos visiteurs du passé paraissaient satisfaits, presque joyeux de constater que leur vieille sueur de paysans miséreux, de petits artisans, d'ouvriers mal payés, de charretiers, de boeutiers, de toucheurs, de galvachers ou de flotteurs contraints d'abandonner leurs foyers, comme les larmes des nourrices, ou le sang versé pour des guerres imbéciles, semblaient en partie justifiés par cette avancée qu'ils n'auraient pu deviner. Cependant, lorsqu'ils ont vu leurs anciens champs, jadis péniblement arrachés à notre terre ensauvagée, devenus sapinières ou friches échevelées, on a bien senti qu'ils n'étaient pas contents et on eut beau leur expliquer que c'était une nouvelle société tournée vers les cités, que l'Europe aidant, il fallait s'adapter au changement, ils restèrent muets, plantés là, comme des «piquins-piquets». Face aux allées et venues des touristes curieux qu'on avait pas prévues, désireux d'examiner au mieux ces citoyens rustiques, fleurant bon l'authentique.

– Dou you speak english ? leur demanda un anglais nouvellement installé, accompagné de son allemand préféré, lui-même précédant une flopée de hollandais, dégustant en commun, le demi-yaourt négocié chez l'épicier voisin.

– *Chi piche aine goutte ?* rétorqua un de nos mécréants qui, inspiré subitement, s'en fut soulager sa vessie contre *«lai piaichie»* sise à proximité.

– Oh ! It's schoking ! dit l'européen troublé par ce manque d'hygiène caractérisé, aussitôt relayé par ses copains de parking, dont un teuton têtu et un suisse propret qui se mirent en devoir d'évangéliser nos païens, tandis qu'un hollandais musicien, le cul cousu de florins, jouait une bourrée améliorée, afin de calmer une éventuelle colère morvandelle.

L'affaire en était à ce point où tout pouvait arriver, quand on vit surgir soudain, des intellectuels encadrés de parisiens de Paris, eux-mêmes suivis d'artistes civilisés, d'ethnologues confirmés, de conseillers en tout et en rien, de membres de comité, d'animateurs d'ici ou d'ailleurs et jusqu'à des élus. Des maires en portraits ou en pied, certains nommés généraux par conseils interposés, des présidents sénateurs, des députés réélus... Enfin, il en venait tant et plus.

– Ah ! Les braves gens ! qui voulaient nous aider grâce à leurs avis autorisés.

Comme ils savaient tout sur nous, ayant étudié avec soin l'essentiel de nos besoins, ils entreprirent d'expliquer aux anciens, les tenants et les aboutissants de ce nouveau Morvan, étant entendu

que ce dernier se devait d'être revu et corrigé, compte-tenu d'une actualité dont ils espéraient tous profiter.

Désormais, l'économie locale se conjuguerait au passé, finies les vieilles identités territoriales et vive les «Pays», les syndicats de ceci, ou de cela, les bassins d'emplois chapeautés par les cités... Et surtout par leurs édiles... Faute de quoi, le monde rural marginalisé, n'aura plus rien à espérer... Enterrée l'agriculture de grand-papa, grâce aux primes, aux piqûres et aux vaches écornées, aux labos carrelés, aux fromages aseptisés, car le lait cru (qui l'eut crû ?), est néfaste à la santé... Et puis, souhaiter vivre en son huis et travailler ici, quelle ânerie ! D'ailleurs, à Bruxelles, ils l'ont dit : «le port des sabots, c'est interdit»...
Bourgogne centrale scandait un «national»... Bourgogne verte ! criait un «régional»... Pays du nivernais, de l'auxois, de l'autunois ! clamaient des «départementaux», applaudis par quelques «locaux», tous avides d'augmenter leur pouvoir au détriment des morvandiaux... En toile de fond, resurgissaient les vieux anathèmes déjà largement octroyés à ce Morvan brisé, afin d'en justifier l'écartèlement. À croire que nous n'avions toujours ni bon vent, ni braves gens...
– Dame ! comment être d'un Pays quand on refuse de voir la géologie, la climatologie, l'hydrographie, sans compter la vie propre à ces femmes et à ces hommes, hauts en couleurs, qui traversèrent les millénaires de nos petites montagnes, avec, de Vézelay à Bibracte, semblable esprit et même cœur !
Les anciens pétrifiés, secs et noueux comme pommiers sauvages, avaient le poing serré, du fond du puits de leurs yeux, ils regardaient sans voir ces beaux messieurs, que l'histoire nous envoie à intervalles réguliers, juste pour nous expliquer qu'on n'a pas le droit d'exister. En tout cas, pas comme ça, puisqu'il est dit depuis longtemps déjà, que ce Morvan des mécréants est par trop dérangeant.

On comprit brusquement que les choses allaient se gâter, lorsqu'on vit nos visiteurs du passé, manches retroussées et verbe haut, tailler dans une *«tolle d'aigouriau»*, ces bâtons chers aux toucheurs qui, plus qu'à mener les rougeauds, servaient aussi à mettre à plat certains conflits. Surtout quand on froissait par trop l'âme et le cœur des gens d'ici... Et alors qu'au loin, couvrant les chants d'oiseaux, on pouvait entendre des pétarades de motos dites vertes, des rugissements de 4 x 4 ou des tronçonneuses en «solo», coupant le bois à blanc, pour une filière dont on ne profitait pas, on vit venir à nous, ceux-là qu'on n'avait pas souhaité rencontrer et que le hasard d'un temps fluctuant, nous avait imposés. Ils juraient tels des damnés, courant sus à notre troupe médusée, la trique levée.
Déjà, les autres, en bons apôtres, s'esquivaient discrètement, affirmant qu'après tout, ils n'étaient guère concernés par ce courroux, car l'affaire relevait d'un passé, d'un présent entre semblables gens d'une même terre et qu'il fallait mieux laisser les aïeux se débrouiller avec leurs descendants morveux.
Comme les furieux arrivaient sur nous, moulinant du houx, un bruit épouvantable, un hululement strident poussé par cent mille diables, vint encore bousculer le cours du temps, faisant s'évanouir en fumée ces voyageurs inopinés et je me réveillai étonné, au musée des Galvachers, où, profitant de la quiétude des lieux, je m'étais assoupi quelques instants, heureux. Là, parmi tous ces objets inanimés, mais à l'histoire profondément marquée, j'avais fait un rêve exagéré, un devoir de mémoire dont je ne saurais jamais la finalité, car là-haut, face aux cieux, la sirène infernale posée sur sa toiture municipale, crachait ses décibels, me plongeant de nouveau dans la réalité de notre actualité morvandelle...
Drôle de Pays, où les récits sont inscrits dans chaque pierre, chaque ruisseau, où dans le silence des arbres, rôdent d'intenses présences qu'il nous faut deviner, à défaut de pouvoir les interroger, où chaque objet fabriqué, inventé au gré des besoins de l'infortune, chante l'homme ancien et enchante l'homme nouveau qui y trouve son unité et sa part de vérité, même si au pays des morvandiaux, certains contes semblent venus de la lune !

En 1880, Louis de Courmont, poète de Château-Chinon, nous résumait avec humour, en chanson :
J'seus l'Morvandjiau, cheu l'bon copain, quanque yé tô c'que m'faut, ran n'me manque !
quand cheu pas m'laide, i m'pourte bin, i seu héru quand tô m'contente...
Il y a là, deux rimes dont nous avons fait nos choux gras depuis longtemps déjà et qui, dans l'imprenable forteresse de nos mémoires, expriment bien plus qu'une galéjade futile.

ALAIN VIEILLARD

P.S. Les conventions habituellement liées à l'écriture, exigent que pour chaque mot ou chaque phrase d'un texte, non répertoriés dans le dictionnaire de la langue française (comme par exemple : le patois ; ici en italique), une traduction soit ajoutée sous forme de lexique. Pour moi, je n'en donnerai pas, comprenne qui pourra, ou qui voudra !

Fête de la vielle – Août 1992. *Photo : Marc Rozanski*